

6 AGRICULTURE

6.1 GENERALITES SUR L'AGRICULTURE

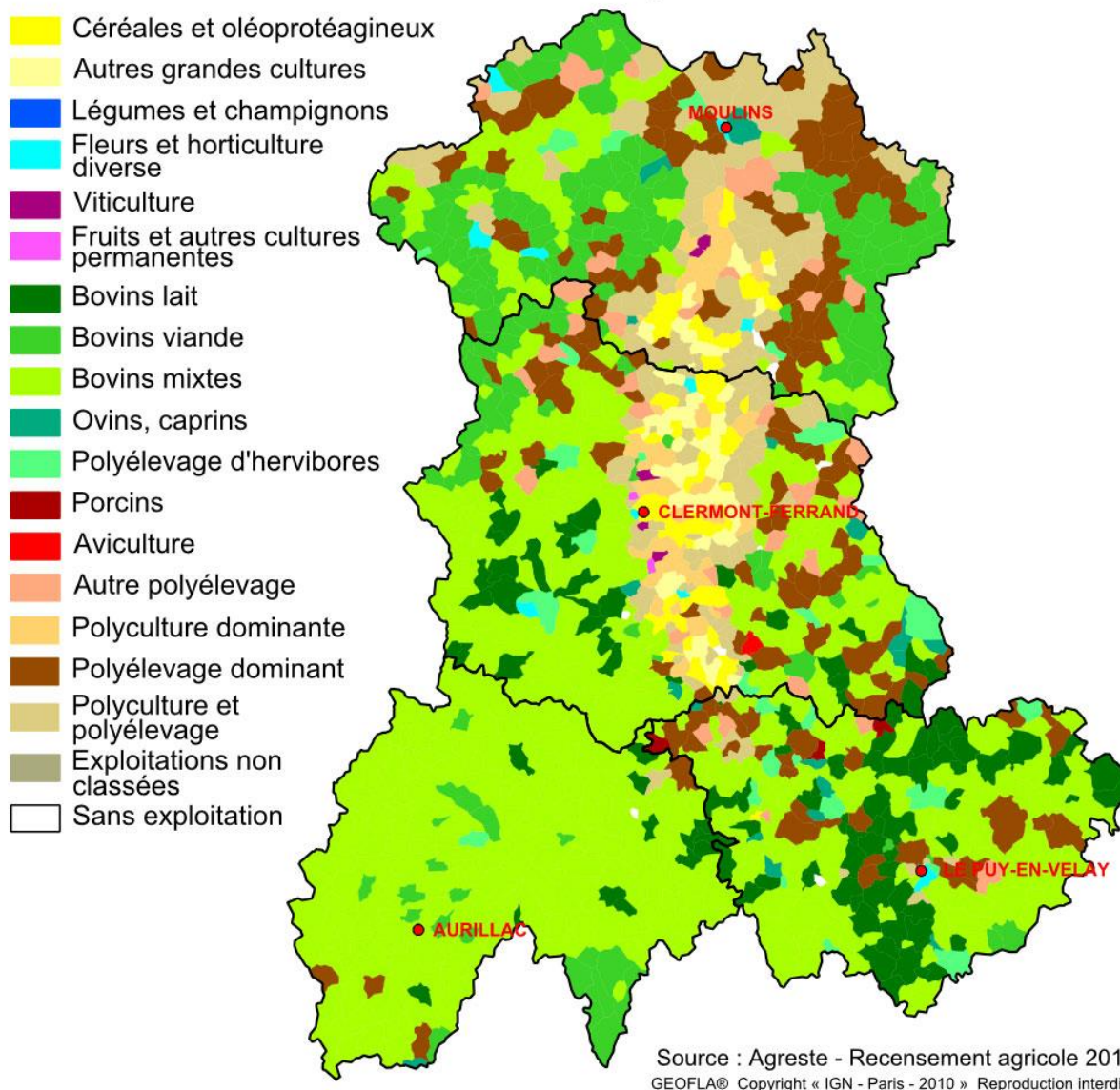
6.1.1 Le Cantal

Source : <https://aura.chambres-agriculture.fr/notre-agriculture/agriculture-du-cantal/>

Quelques généralités sur l'agriculture départementale :

- **10 000 actifs agricoles** et 5 200 exploitations pour une surface agricole moyenne par exploitation de 62 ha (contre 56 ha en moyenne en France)
- **25 % des agriculteurs ont moins de 40 ans**. L'âge moyen des agriculteurs s'élevait à 48 ans en 2010 et pourrait atteindre 53 ans en 2020.
- L'activité agricole du Cantal est **principalement tournée vers l'élevage bovins** (lait, viande). Ce qui place le département comme **le 1er département producteur de bovins** (lait et viande confondu) en région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette production représente **33% de l'élevage total de la Région**.
- **100 %** du département est en **zone de Montagne**.
- **95% de la SAU** du Cantal est **en herbe**, 1ère "prairie" de la Région.
- **378 millions** de litre de lait ont été produits en 2016, **90%** est livré aux industries agro-alimentaires. Une partie est transformée en fromage AOP. **10% est transformé à la ferme** et vendu en circuit-court.
- Le Cantal possède **5 AOP fromagères** : Cantal, Salers, Fourme d'Ambert, Bleu d'Auvergne et Saint-Nectaire.
- Le Cantal est le **1er exportateur** de bovins "maigres" âgés de 6 à 18 mois : 93 500 bovins exportés en 2016. Des filières de valorisation se développent : **Label Rouge Salers, Boeuf Fermier d'Aubrac, Salers Primeurs...**
- Les surfaces engagées ou en conversion en **agriculture biologique** progressent et placent le département comme le 5ème département de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en nombre d'hectares engagés ou en conversion, en 2016.
- **29 %** du territoire est couvert par **la forêt**.

Orientation technico-économique de la commune



Orientation technico-économique des communes de l'ancienne région Auvergne en 2010 (CA AURA)

L'orientation technico-économique principale des communes du Cantal, en 2010, est « bovin mixte ».

6.1.2 La commune du Falgoux

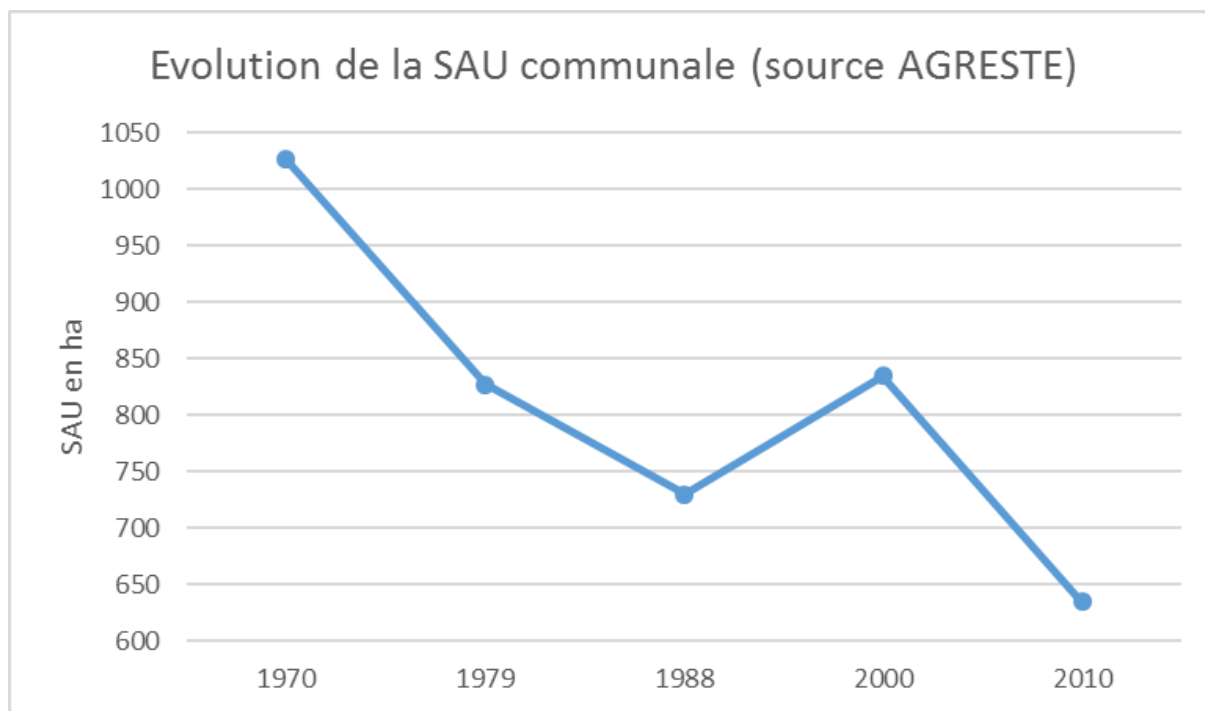
Selon le dernier recensement agricole (données Agreste 2010) l'orientation technico-économique de la commune du Falgoux en 2010 est « **bovin viande** ». On retrouve cette orientation sur la partie haute de la vallée du Mars, où se trouve la commune du Falgoux.

Les données présentées dans les parties suivantes concernent exclusivement le territoire communal du Falgoux (sauf mention spécifique).

6.2 L'OCCUPATION DE L'ESPACE DE L'ACTIVITE AGRICOLE

6.2.1 La Surface Agricole Utile

Selon le dernier recensement agricole (AGRESTE 2010), la commune du Falgoux dispose d'une superficie agricole utilisée (SAU) de **635 ha**. Entre 2000 et 2010, la SAU a diminué de plus de 23 %.



La diminution de la SAU peut s'expliquer par un relief accidenté de certaines parcelles (fortes pentes non mécanisables) qui sont peu à peu délaissées aux dépens de parcelles plus accessibles (fond de vallée). Une qualité agronomique plus faible peut également expliquer l'abandon de certaines parcelles.

6.2.2 L'occupation du sol

L'OSCOM (2013)

La base de données OSCOM est produite à partir de diverses couches de données dites à grande échelle (BD-TOPO®, BD-FORET®, MAJIC, etc.), OSCOM peut donc être considérée comme une base de données d'occupation du sol à grande échelle, à la différence de CORINE LAND COVER par exemple. Si l'échelle de travail de CORINE LAND COVER relève ainsi du 1/100 000, l'échelle de travail du produit OSCOM relève quant à elle du 1/10 000.

Cette échelle permet d'envisager des utilisations de la base de données à l'échelle intercommunale, mais aussi communale voire infra-communale. Cette échelle est bien adaptée aux besoins locaux de suivi et de gestion de l'environnement ou d'aménagement de l'espace. En particulier, elle permet d'envisager un suivi précis de la consommation d'espace à l'échelle communale.

La carte suivante représente l'**occupation du sol** à l'échelle du territoire communal :

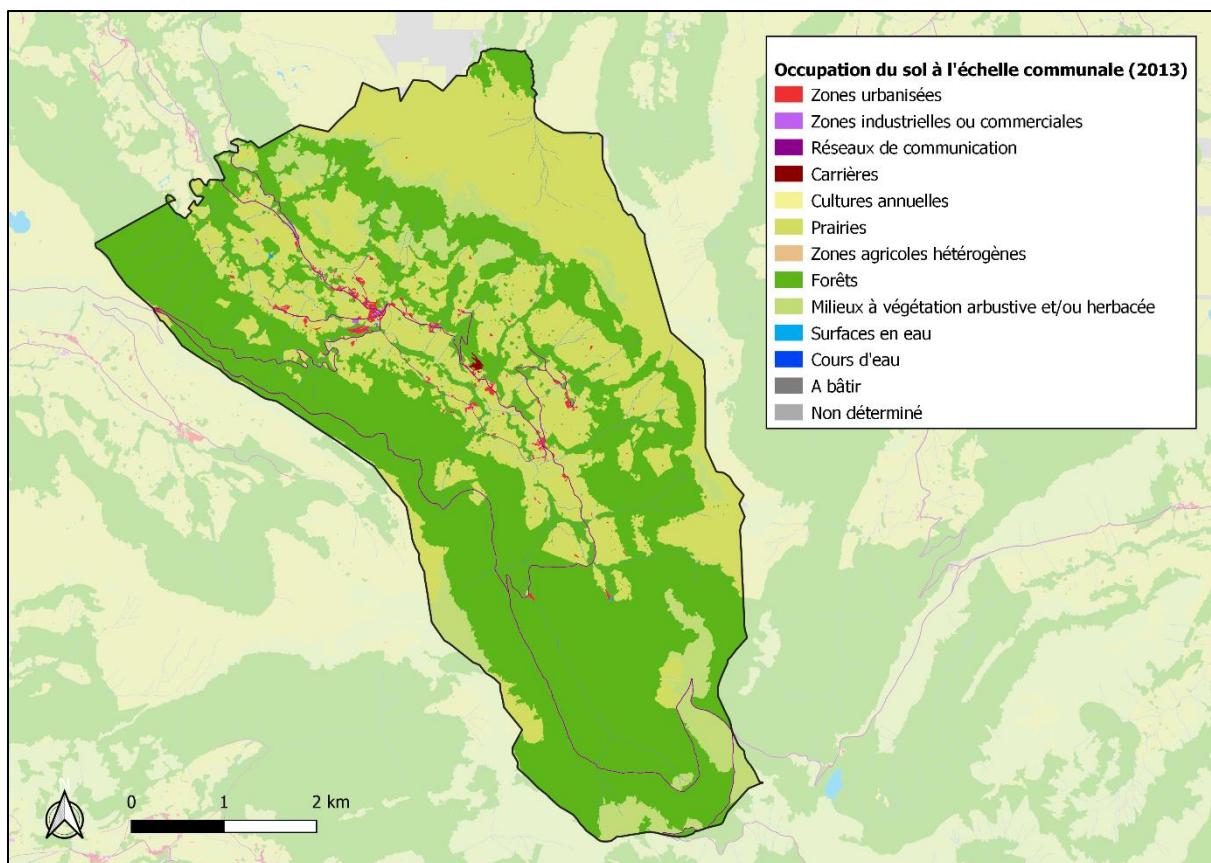
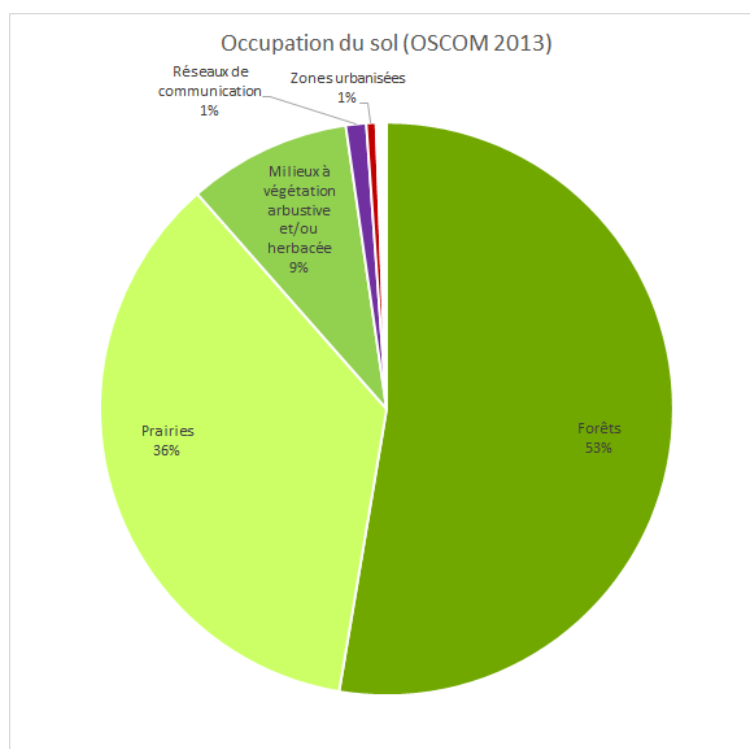
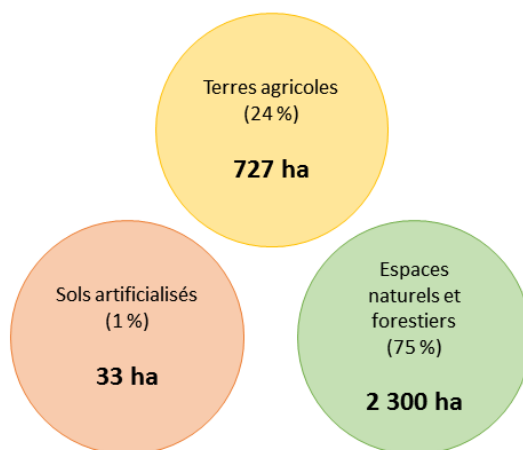


Figure 1 : Occupation du sol sur la commune du Falgoux (OSCOM 2013)

L'occupation du sol à l'échelle communale, selon la base OSCOM 2013, se répartit de la façon suivante. Les éléments représentant moins de 1% de l'occupation du sol à l'échelle communale ne sont pas représentés sur ce graphique.



Concernant **l'évolution de l'occupation des sols**, nous nous basons sur les bases de données EIDER du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (base Corine Land Cover 2012), sur la commune du Falgoux, entre 2006 et 2012. Selon cette base, l'occupation du sol est inchangée sur la période 2006-2012. Elle se répartit de la façon suivante :



Registre Parcellaire Graphique

Selon l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière, le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne N dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année N+1.

Ainsi, pour avoir une idée plus précise de l'occupation agricole des sols, nous nous référons au Registre Parcellaire Graphique en date de 2017. Les secteurs en blanc sur la carte correspondent aux zones urbanisées, boisées ou enfrichées (non déclarées).

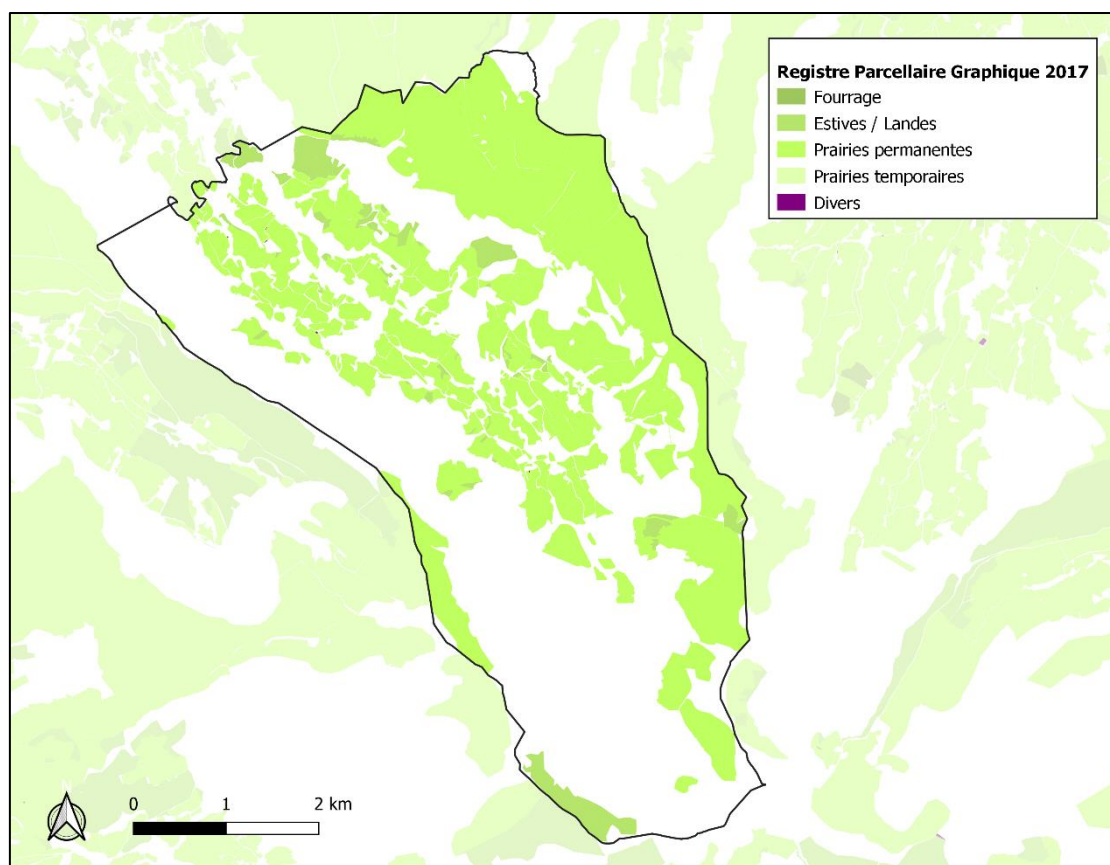
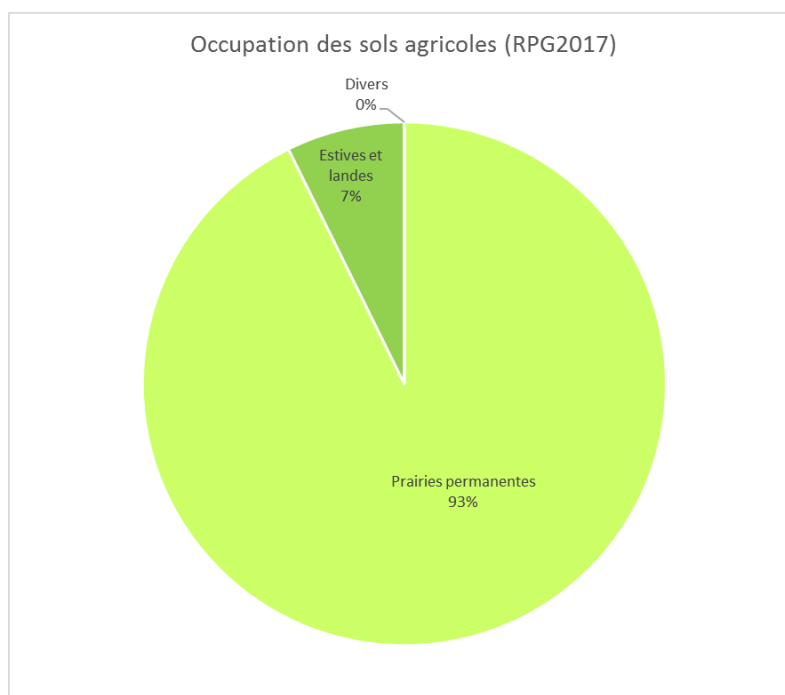


Figure 2 : Occupation des sols agricoles sur la commune du Falgoux (RPG2017)

L'occupation agricole des sols à l'échelle communale, selon la base Registre Parcellaire Graphique 2017, se répartit de la façon suivante :

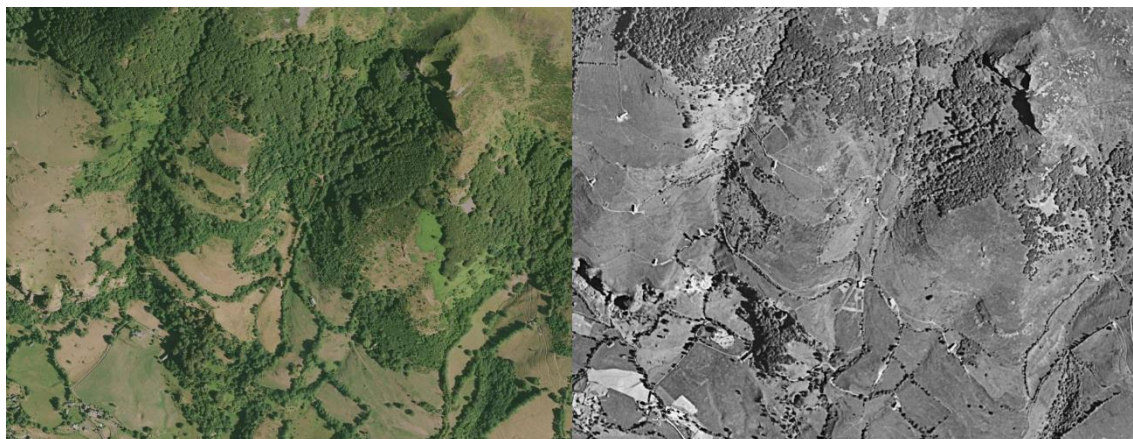


6.2.3 L'abandon des terres agricoles

Les secteurs les plus pentus (1 et 2) sont les plus sensibles à l'abandon de l'activité agricole. La déprise agricole sur ces secteurs entraîne une fermeture des milieux causée par l'abandon du pastoralisme et des cultures en terrasses. La modification des pratiques agricoles induit une modification des paysages.

Comparaison de vues aériennes actuelles (gauche) et historiques (droite), en date de 1956 :

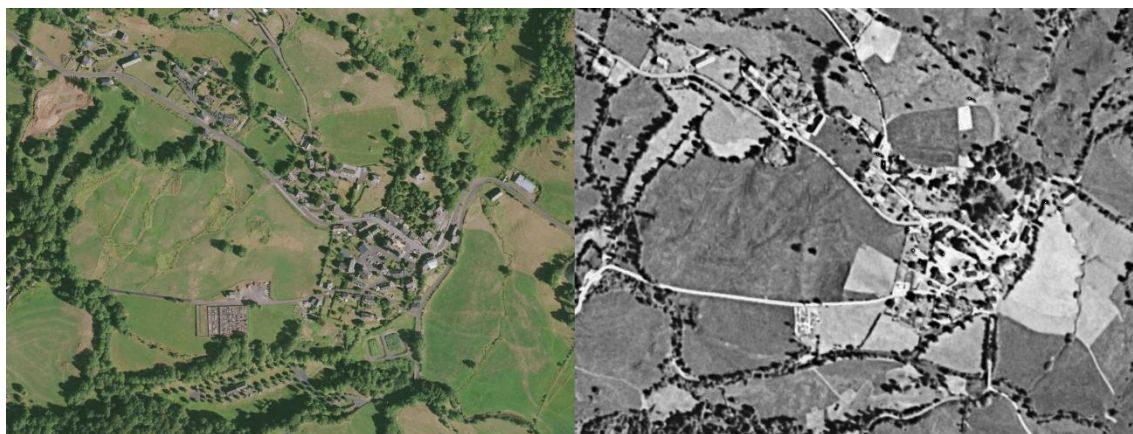
(1) Nord du Bourg du Falgoux



(2) Ouest du territoire communal (Forêt Communale du Falgoux)



(3) Bourg du Falgoux et ses environs



Les terres abandonnées sur les périodes les plus anciennes sont celles qui sont le plus difficilement mobilisables de nos jours. Ces terrains ont atteint des états d'enrichissement avancés, avec une strate arborée développée.

Le développement des bourgs/hameau, des voiries et des sites d'hébergement touristiques (camping) peut également être un facteur de déprise agricole dans certains secteurs (3), notamment à proximité du bourg centre.

Pour résumer, les principales raisons de l'abandon des terres sont les suivantes :

- Un relief marqué, nécessitant un travail en terrasses ;
- Un accès difficile, pouvant être lié à un éloignement de la parcelle ou de l'îlot ;
- Une parcelle exposée au Nord, aux rendements limités ;
- Des contraintes environnementales importantes, telles que des zones humides, captages AEP ... ;
- Des risques naturels, glissements de terrains ou inondation récurrente des parcelles ;
- Des parcelles aux qualités agronomiques faibles (secteurs de cause par exemple, où les terrains sont trop calcaires et peu profonds).

6.2.4 Type de sol et potentiel agronomique

La carte lithologique produite par le BRGM permet d'identifier les différents types de sols sur la commune.

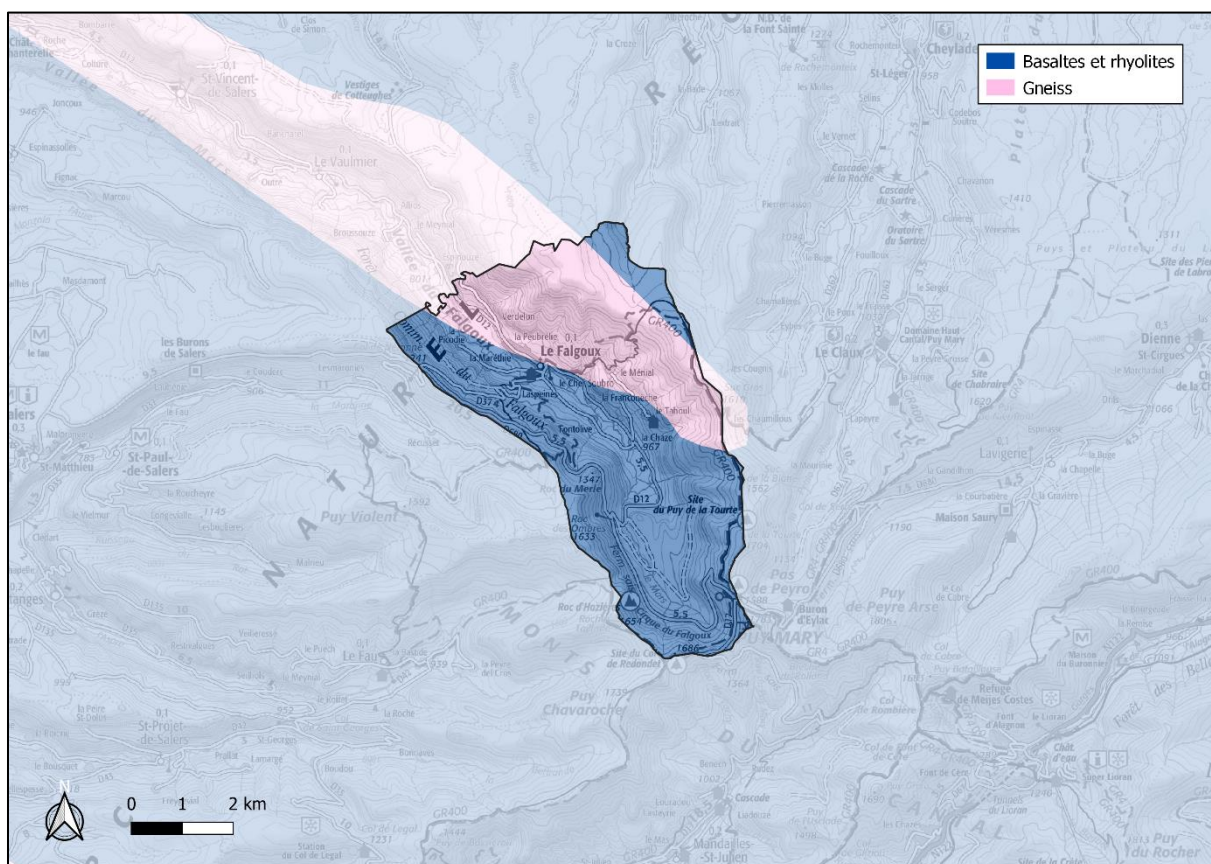


Figure 3 : Lithologie sur la commune du Falgoux (BRGM)

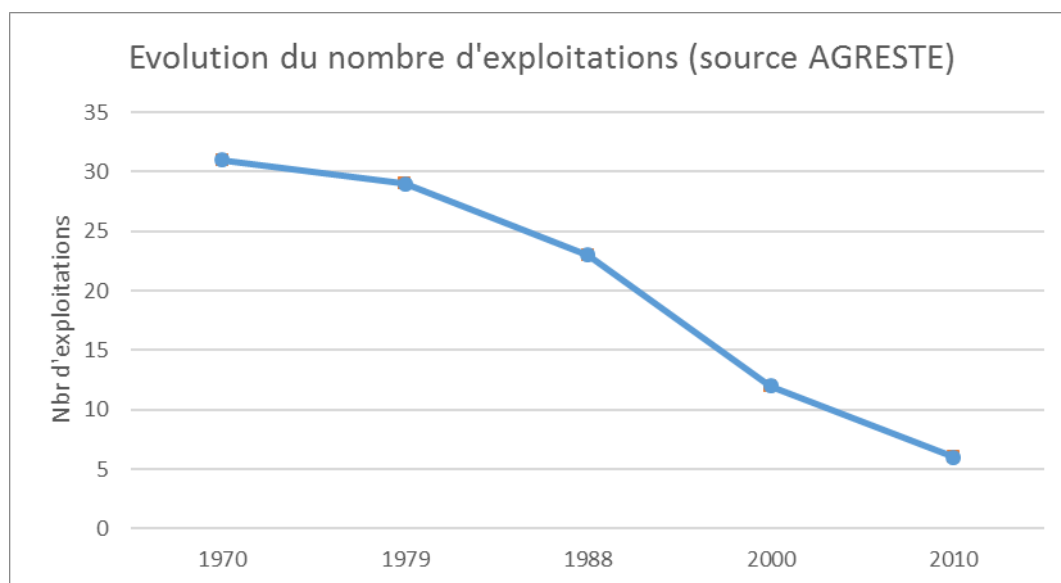
- Le basalte est une roche magmatique volcanique issue d'un magma refroidi rapidement. La rhyolite est une roche volcanique de couleur assez claire. Ces roches proviennent du stratovolcan du Cantal.
- A l'inverse, le gneiss est une roche métamorphique de la croûte continentale. On le trouve généralement dans les parties profondes, érodées, des chaînes de montagnes.

La vallée du Mars a une origine glaciaire. Les profils en auge étant particulièrement marqués. L'agriculture prend place en fond de vallée dans les secteurs où le relief est le moins accidenté. La mécanisation est également possible dans ces secteurs. La commune ne présente pas de particularité agronomique.

6.3 LES CARACTERISTIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE COMMUNAL

6.3.1 Les caractéristiques des exploitations agricoles

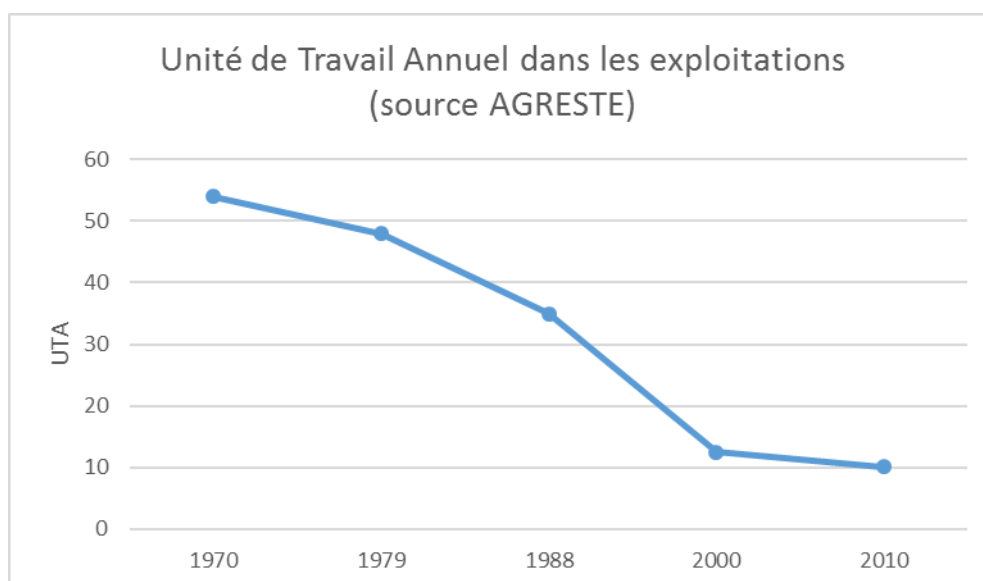
Selon le dernier recensement agricole (AGRESTE 2010), la commune du Falgoux compte **6 exploitations agricoles**. Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations a diminué de plus de 80 %. Selon l'INSEE, en 2015, l'agriculture/sylviculture/pêche représente **4 établissements actifs** sur le territoire communal, soit 23,5 % des établissements actifs au 31 décembre 2015.



En 2010, le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants, sur la commune est de 10, soit **7 % de la population communale**.

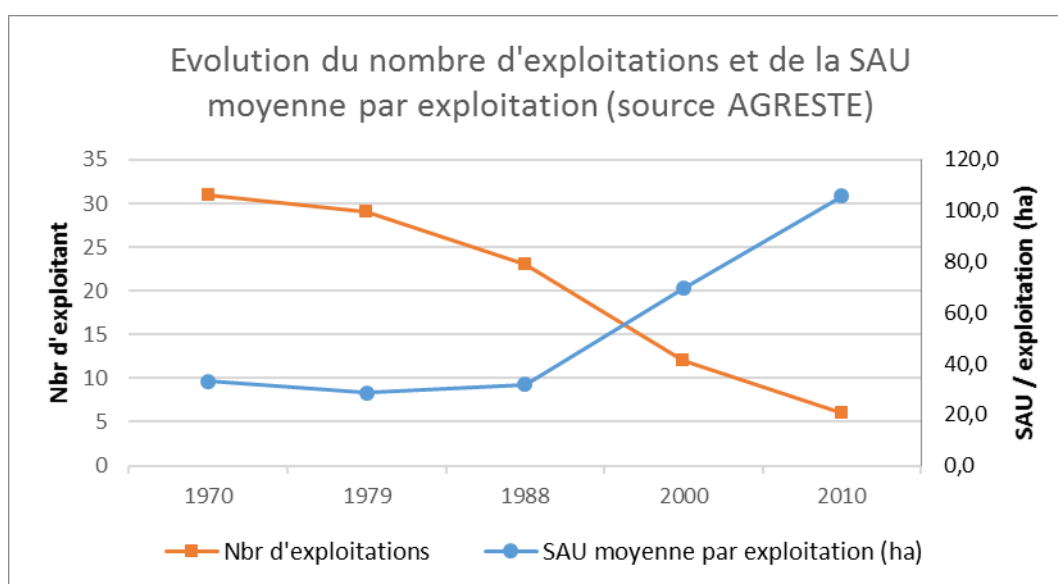
La part de l'emploi agricole sur les exploitations peut être considérée à partir des Unités de Travail Annuel (UTA). Selon l'INSEE, l'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

En 2010, le travail dans les exploitations représente **10 unité de travail annuel (UTA)**. Entre 2000 et 2010, le nombre d'UTA a diminué de 2,5 unités.



En 2010, le cheptel communal atteint **449 unité gros bétail (UGB)**. Entre 1988 et 2010, le cheptel en UGB a diminué de plus de 20 %.

La SAU moyenne par exploitation est passée de 32 ha en 1988 à 106 ha en 2010.



Cette hausse s'explique en partie par le regroupement des exploitations sous forme de GAEC ainsi que par l'augmentation des surfaces (induites par l'augmentation du cheptel moyen par exploitation). Les exploitations exploitent des surfaces toujours plus importantes avec des moyens technologiques et techniques toujours plus performants.

La commune est cependant toujours principalement composée majoritairement d'exploitations individuelles. En 2010, plus de 83 % des exploitations communales sont individuelles.

6.3.2 Les signes officiels de la qualité et de l'origine, SIQO

Selon le site de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), la commune du Falgoux est concernée par 10 signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO). Il s'agit des appellations suivantes :

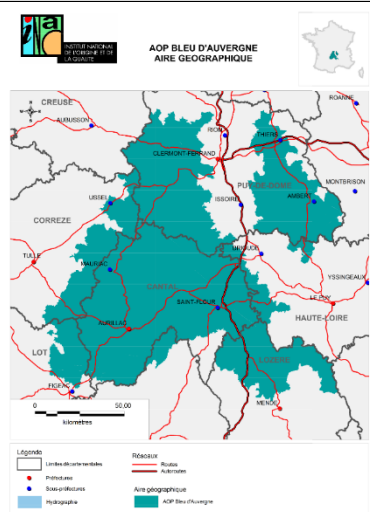
- AOC Bleu d'Auvergne ;
- AOC Cantal ou Fourme du Cantal ;
- AOC Saint-Nectaire ;
- AOC Salers ;
- IGP Comté Tolosan ;
- IGP Jambon d'Auvergne ;
- IGP Jambon de Bayonne ;
- IGP Porc du Limousin ;
- IGP Saucisson sec d'Auvergne ou saucisse sèche d'Auvergne ;
- IGP Volailles d'Auvergne.

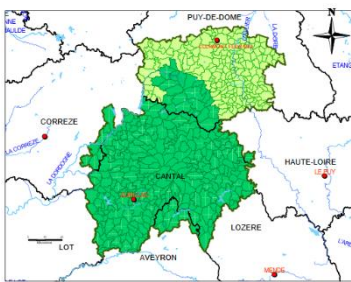
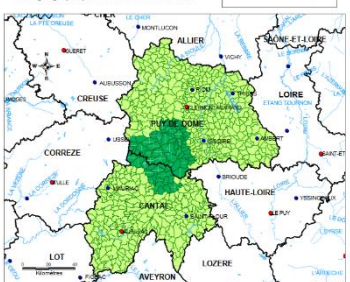
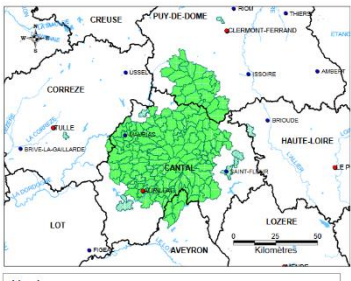
Le tableau en page suivante présente les SIQO identifiés sur le territoire communal.

6.3.3 L'avenir de l'agriculture sur le territoire

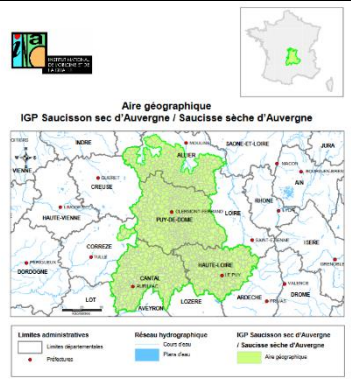
Selon les données issues de la cartographie interactive AGRESTE, en 2010, la commune du Falgoux comptait 50 % d'exploitations sans successeur connu. La part de la SAU concernée représente 40,4 % de la SAU communale.

Cela représente une surface totale, à l'échelle de la commune du Falgoux, de **257 ha**, potentiellement concernés par des ventes, locations ou abandon dans un avenir proche.

APPELLATION	DESCRIPTION	AIRE GEOGRAPHIQUE
AOC Bleu d'Auvergne	Le Bleu d'Auvergne est un fromage au lait de vache à pâte persillée et à croûte fleurie. La pâte est de couleur blanche à ivoire, persillée de moisissures bleu vert de façon régulière. L'extrait sec est de 52 % minimum et le gras / sec : 50 % minimum.	 SOURCES : INAO, BD-CARTO IGN, MAPINFO, 2016/10

APPELLATION	DESCRIPTION	AIRE GEOGRAPHIQUE
AOC Cantal ou Fourme du Cantal	Le Cantal est un fromage au lait de vache à pâte pressée et non cuite. La croûte est mince et de couleur gris-blanche en début d'affinage puis elle s'épaissit et on voit apparaître des boutonnés dorés au cours de l'affinage. La pâte est de couleur ivoire et fonce légèrement en vieillissant. L'extrait sec est de 57 % minimum et le gras / sec est de 45 % minimum.	 AIRE GEOGRAPHIQUE AOC CANTAL  INAO SEPTEMBRE 2007
AOC Saint-Nectaire	Le Saint-Nectaire est un fromage au lait de vache, à pâte pressée et non cuite. La croûte est fleurie présentant des moisissures blanches, jaunes ou rouges. La pâte est de couleur crème pâle à jaune pâle, uniforme avec quelques ouvertures uniformément réparties. L'extrait sec est de 52 % minimum et le gras / sec de 45 % minimum. Le marquage des fromages Saint Nectaire est réalisée à l'aide de marques en caséine vertes posées au moment du pressage. Leur forme est ovale pour les fabrications fermières et carrée pour les fabrications laitières. Ces marques portent le code du département (63 ou 15) suivi de 2, 3 ou 4 lettres pour le code de la commune et du producteur ainsi que le numéro du fromage.	 Aire géographique de l'AOC Saint Nectaire  SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O, 04/2008
AOC Salers	Le Salers est un fromage à pâte pressée, non cuite, fabriqué exclusivement à la ferme. La croûte est boutonnée et dorée pouvant être fleurie de taches rouges et orangées. La pâte est jaune et ferme. Son extrait sec est de 58 % minimum et le gras / sec de 44 % minimum. Les fourmes de Salers sont identifiées par : • une marque d'identification rouge (plaque d'aluminium) qui reprend les initiales de Salers (SA), le n° d'identifiant du producteur et le quantième de fabrication, • une empreinte en relief sur une face du fromage comportant 2 fois le nom de l'appellation.	 AIRE GEOGRAPHIQUE DE L'AOC SALERS  SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O, 04/2008

44

APPELLATION	DESCRIPTION	AIRE GEOGRAPHIQUE
IGP Jambon de Bayonne	Le jambon de Bayonne est une cuisse de porc parée, salée au sel sec des salines du bassin de l'Adour et séchée dans cette zone pendant plus de 7 mois. Tout au long de sa maturation et de son affinage, le jambon de Bayonne développe son arôme et acquiert son moelleux. Le muscle a une couleur homogène rose-rouge ; le gras est blanc, pur, ferme, non huileux. Le sel et l'humidité de la tranche sont répartis de façon homogène. Coupé en minces tranches, il est fondant en bouche, de saveur délicate et peu salée.	 Aire géographique IGP Jambon de Bayonne Source: BDcartho-IGN, MAPINFO, I.N.A.O. 04/2008
IGP Porc du Limousin	Le porc fermier du Limousin est une viande de porc qui se caractérise par sa maturité (durée d'engraissement supérieure à 182 jours à l'abattage) qui induit une viande moelleuse, de couleur rose à rose prononcé uniforme, avec des dépôts adipeux affirmés de couleur blanche et ferme qui font la particularité et la saveur de la viande.	
IGP Saucisson sec d'Auvergne ou saucisse sèche d'Auvergne	Le « Saucisson sec d'Auvergne » et la « Saucisse sèche d'Auvergne » bénéficient d'une Indication Géographique Protégée (IGP) depuis 2016. Ce sont les présentations traditionnelles, pur porc, sous boyau naturel, avec une fleur naturelle ou blanche. Ils sont élaborés avec une proportion élevée de viandes mûres. Leur pourcentage de gras est plutôt faible. Une touche d'ail contribue à renforcer leurs arômes.	 Aire géographique IGP Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne SOURCES: BDcartho-IGN, MAPINFO, I.N.A.O. 04/2012
IGP Volailles d'Auvergne	Les volailles d'Auvergne donnent des carcasses à chair ferme présentant des qualités organoleptiques supérieures. Elles sont abattues à un âge proche de la maturité sexuelle, présentées en frais ou surgelé, entier, prêt à cuire, effilé ou en découpe (sauf pour les volailles festives).	

6.4 BILAN DU QUESTIONNAIRE AGRICOLE

6.4.1 Généralités

Dans le cadre de cette étude agricole, 3 exploitants ayant leur siège d'exploitation sur le territoire communal ont été sollicités. L'ensemble d'entre eux ont répondu au questionnaire qui nous a permis d'établir des résultats chiffrés. Tous ont été rencontrés individuellement pour affiner leurs projets.

La carte suivante localise les sièges d'exploitation sur le territoire communal :

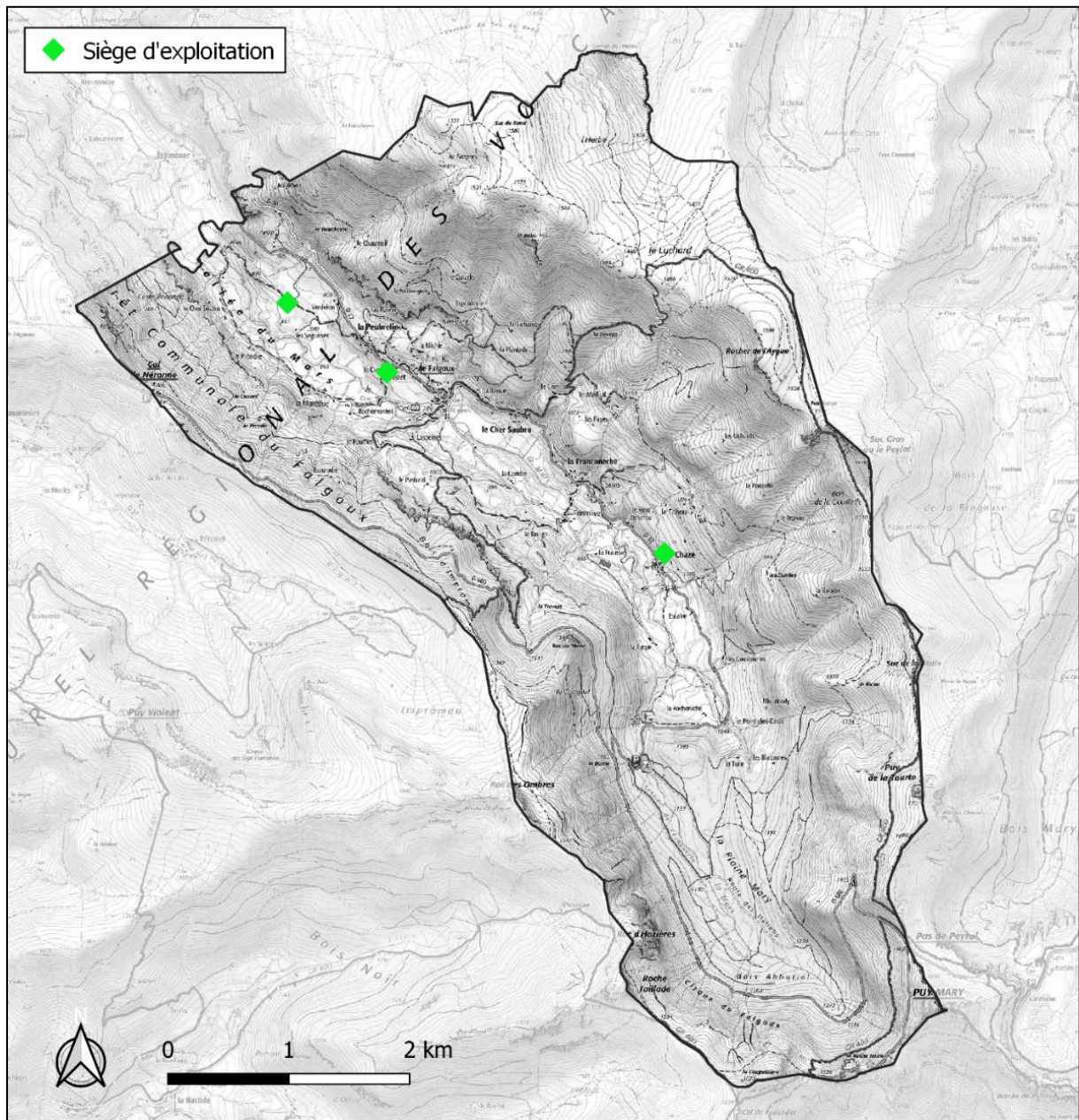


Figure 4. Sièges d'exploitation identifiés sur le territoire communal

Les résultats suivants sont issus de l'étude des questionnaires agricoles :

Age moyen du chef d'exploitation	47 ans
Année d'installation moyenne	2001
Surface moyenne totale	169 ha
Surface moyenne située sur la commune	91 %
Surface moyenne en propriété	19 %
Nombre moyen de personnes travaillant sur l'exploitation	1,7

Tous les exploitants agricoles de la commune du Falgoux sont éleveurs. Le tableau suivant indique les élevages présents et cheptels moyens présents sur les exploitations :

Bovin viande	228
Ovin viande	230

Sur les 3 éleveurs de la commune, deux sont soumis au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et 1 à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le périmètre de réciprocité s'appliquant autour des bâtiments d'élevage sont donc variables à l'échelle du territoire communale :

- RSD : périmètre de 50m autour des bâtiments d'élevage
- ICPE : périmètre de 100m autour des bâtiments d'élevage

La carte en page suivante localise les bâtiments agricoles existants et leurs périmètres de réciprocité associés.

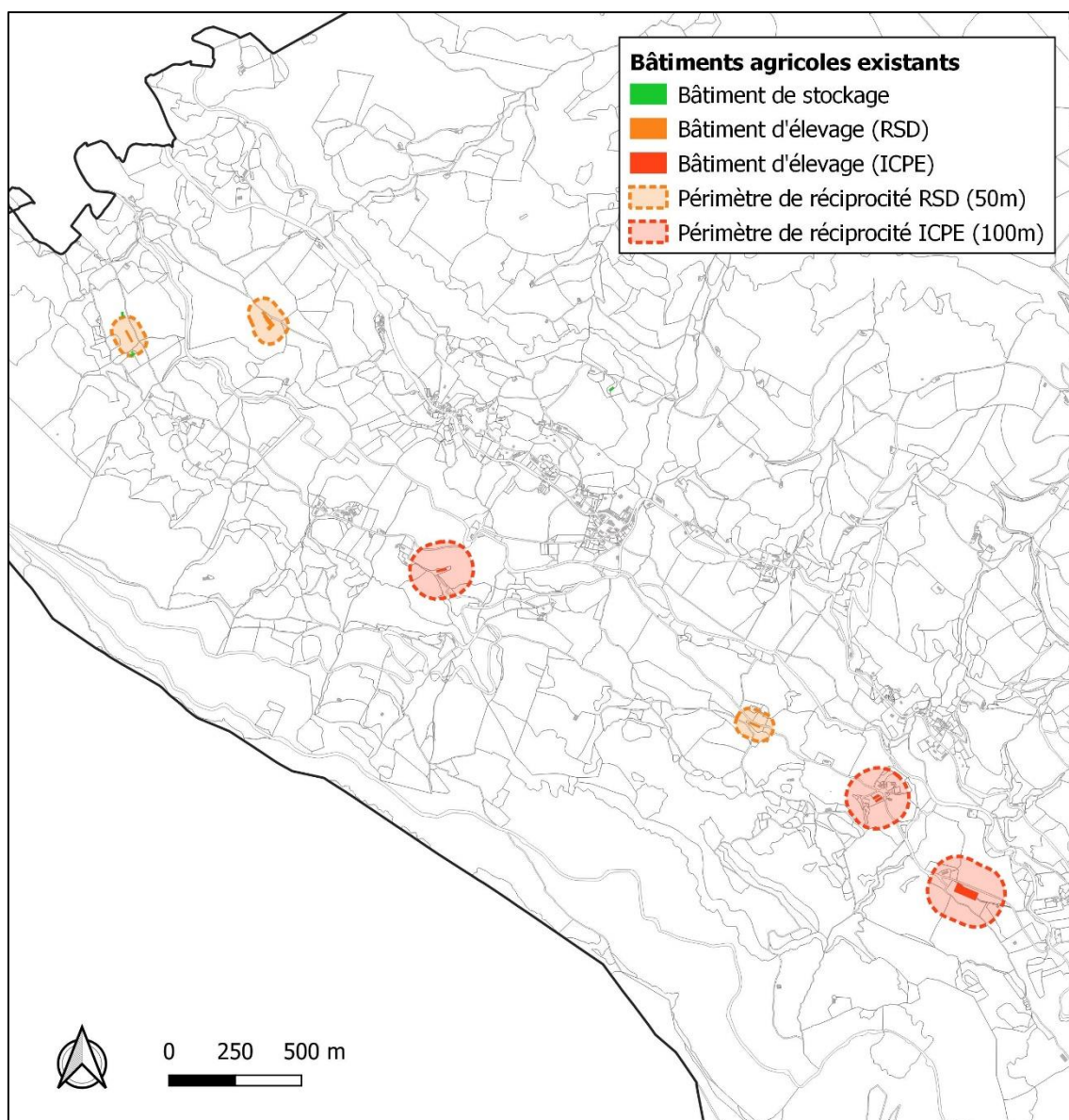


Figure 5. Bâtiments agricoles existants et périmètres de réciprocité

Aucun éleveur de la commune ne transforme ou commercialise sa production. Tous font appel à des coopératives ou maquignons pour la vente de leurs bêtes.

Aucune installation de production d'énergie renouvelable n'est en place sur les exploitations rencontrées.

Aucune installation agrotouristique n'est développée.

Concernant la qualité des sols, le caractère volcanique rend les sols acides. Ils sont caillouteux et peu profonds ce que ne permet pas une mécanisation systématique, même en fond de vallée. Le relief et les affleurements restent la principale problématique pour la mise en culture.

6.4.2 Les projets agricoles

Les questionnaires agricoles ainsi que les entretiens individuels réalisés nous ont permis d'identifier différents projets agricoles sur le territoire communal. Il s'agit de 3 projets de bâtiments agricoles de type « bâtiment de stockage ». Ils sont localisés sur la carte suivante :

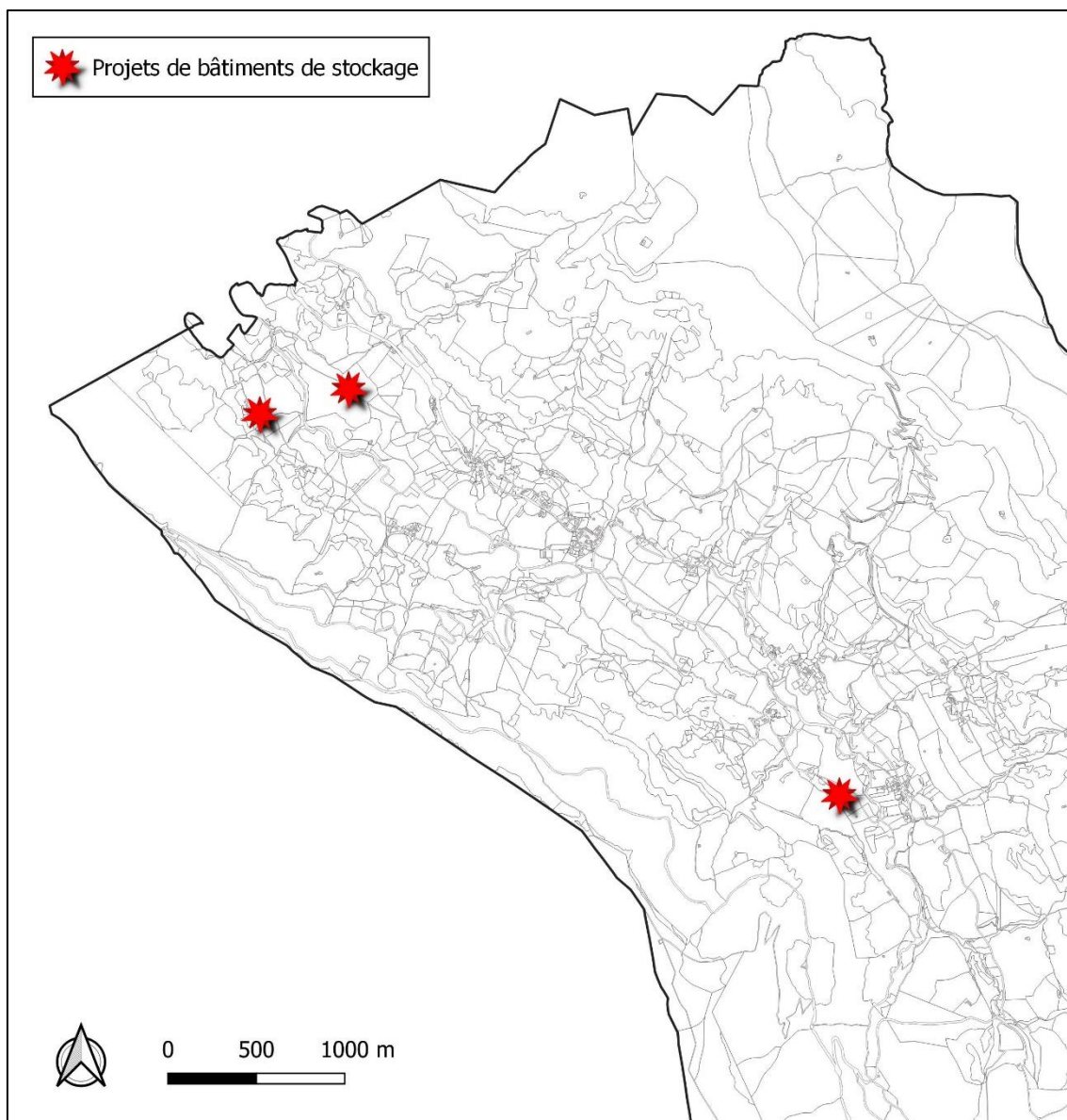


Figure 6. Projets agricoles identifiés sur le territoire communal

1 projet de production d'énergie renouvelable a été identifié. Il concerne un bâtiment déjà existant.

Aucun projet d'installation agrotouristique n'a été identifié.

Selon les retours des questionnaires, à 10 ans, aucune exploitation n'est concernée par une cessation d'activité. Tous souhaitent poursuivre sans diversification. Les attaques de loup restent problématiques pour les cheptels ovins et un éleveur souhaite réduire son troupeau.

6.5 LA ZONE VULNERABLE NITRATES

Source : DREAL Occitanie

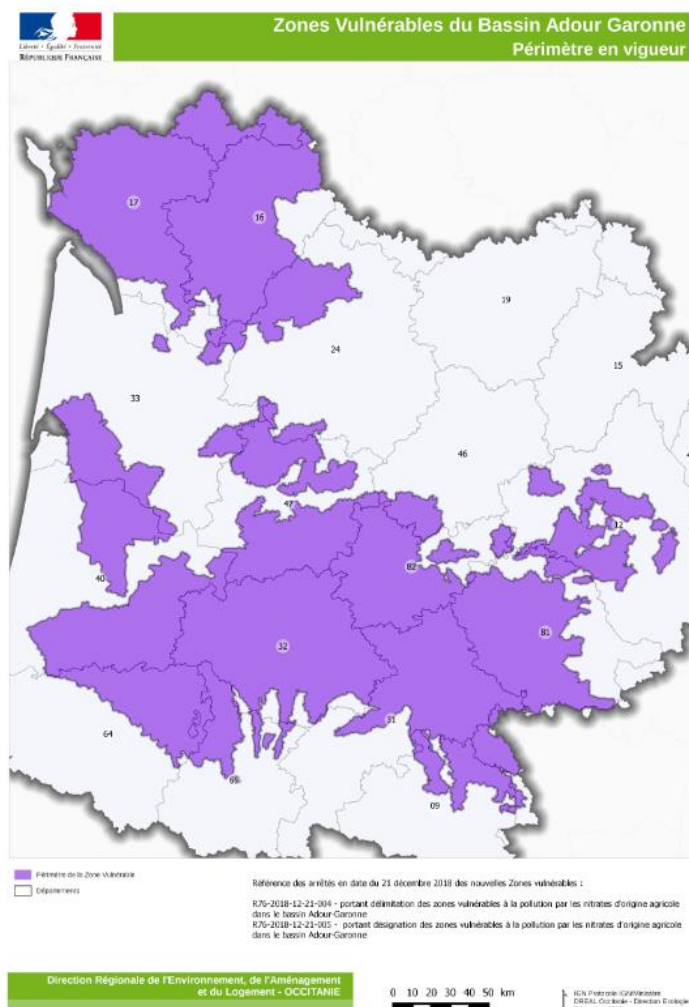
Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Dans les zones vulnérables, des programmes d'action quadriennaux sont arrêtés par les Préfets de région afin de limiter la diffusion de composés azotés dans les eaux.

Les zones vulnérables sont définies au niveau de chaque grand bassin versant soient les bassins Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne. La région Occitanie ne comprend actuellement pas de zones vulnérables définies au titre du bassin Loire-Bretagne.

Dans le bassin Adour-Garonne, le préfet coordonnateur de bassin définit les territoires en zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole (ZVN). La précédente révision du zonage avait eu lieu en 2012 et fut complétée en 2015. Une nouvelle révision du zonage vient d'être adoptée le 21 décembre 2018.

Le département du Cantal n'est pas concerné par le zonage de la ZVN.



Synthèse Agriculture

- Un nombre d'exploitants et une surface agricole utile en baisse
- L'omniprésence de l'activité d'élevage
- Un climat et une topographie pénalisant les exploitations
- De nombreuses appellations de qualité
- La problématique du loup reste un problème majeur